

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU  
COMITÉ DE SUIVI**

**INTERREG V Océan Indien**

**PROCÉDURE ÉCRITE  
10 juin – 24 juin 2022**

**CCI 2014TC16RFTN009**

**ILE DE LA REUNION**

**FRANCE**





## SOMMAIRE

1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion.....	1
2. Décisions du CSI .....	1



Le Comité de Suivi Interreg a été consulté par procédure écrite, du 10 au 24 juin 2022, pour l'examen et l'approbation de la modification de programme permettant l'intégration des flexibilités exceptionnelles pour l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement en réponse à l'épidémie de COVID-19, pour l'année comptable 2021-2022, permises par règlement (UE) 2022/562 en ce qui concerne l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe (C.A.R.E).

2 avis formels ont été reçus dans les délais.

## 1. Synthèse des avis et réponse de l'Autorité de gestion

### 1.1 Synthèse des avis

- **Avis de la Délégation de l'Union Européenne de Maurice et des Seychelles**

Par courriel du 13 juin 2022, le représentant de la DUE de Maurice et des Seychelles émet un avis positif sur la proposition de modification.

- **Avis de la DG Regio**

Par courriel du 13 juin 2022, le rapporteur géographique de la DG Regio émet un avis positif sur la proposition soumise à l'approbation du Comité de Suivi.

### 1.2 Réponse de l'Autorité de gestion

L'Autorité de gestion prend bonne note de l'ensemble des avis reçus qui n'appellent pas d'observations particulières.

## 2. Décisions du CSI

Le Comité de Suivi Interreg (CSI) approuve la modification du programme proposée.